



Appel à candidature

Pour une attribution d'aide à l'inscription au congrès Autisme Europe (13,14 et 15 septembre 2019 à NICE)

Introduction

La fondation Autisme France pour l'inclusion sociale (AFrIS), sous l'égide de la Fondation Agir Contre L'exclusion (FACE), s'est donné pour but de favoriser l'accès à l'enseignement, à l'emploi et au logement pour les personnes autistes et de renforcer le soutien aux familles. Dans le cadre de la sensibilisation à l'autisme, la fondation AFRIS lance un appel à candidature pour une attribution d'aide financière à l'inscription au congrès d'Autisme Europe. Il est important de permettre aux familles et aux professionnels de pouvoir se rendre à ce congrès afin d'augmenter l'échange.

Cette aide se fera donc sous forme d'un budget alloué à des associations.

Calendrier

Cet appel à attribution financière sera diffusé sur le site de la fondation AFRIS à compter du 11 juin 2019. https://www.fondationautismefrance.fr/808_p_51553/actualites.html

Date limite de réception des demandes : 05 juillet 2019

Date prévisionnelle de réponse : 19 juillet 2019

Qui peut répondre ?

Les répondants doivent être une organisation à but non lucratif, dont le siège social est basé en France, et dont l'objet comprend l'aide aux personnes autistes et à leurs familles. L'association doit être majoritairement administrée par des familles de personnes autistes, et doit avoir parmi ses buts l'inclusion des personnes autistes dans la société, la sensibilisation à l'autisme.

Objectifs du projet

Aider les professionnels et les parents à se rendre au congrès Autisme Europe qui a lieu tous les 3 ans et qui pour 2019 se tient en France (Nice)

Critères de sélection

La Fondation AFRIS souhaite que le plus grand nombre ait accès au congrès d'Autisme Europe qui cette année a lieu en France. Elle a donc décidé de soutenir et d'allouer une somme maximale de 2500€ à chaque association qui souhaiterait aider des familles ou/et des professionnels à participer à ce congrès européen en payant leurs frais d'inscriptions. Le budget global est de : 20 000€

10 personnes MAXIMUM par association pourraient ainsi bénéficier de cette aide, ce seront donc les premiers qui se manifesteront qui auront leur entrée au congrès offerte.

2 professionnels et 8 parents ou personnes autistes par association.

Le remboursement se fera uniquement sur le tarif en vigueur au 31 juillet 2019 et sur présentation du justificatif des inscriptions.

Les modalités de soutien

Le soutien de la Fondation AFRIS sera apporté sous forme d'une somme de 2500€ au maximum par association.

La subvention portera uniquement sur les frais d'inscription, à charge des congressistes ou de l'association à laquelle ils appartiennent d'assurer les frais de déplacement et d'hébergement.

Comment répondre ?

Envoyer votre demande obligatoirement par courriel à ivr.afris@gmail.com

Toute question relative à cet appel à aide est à envoyer à l'adresse mail ci-dessus.

La fondation s'engage à accuser réception par mail dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la demande. En cas de non réponse dans ce délai, veuillez nous contacter au : 04.93.46.01.77

Réalisation :

Les inscriptions au congrès doivent être IMPERATIVEMENT effectuées avant le 31 juillet 2019. Si elles le sont après cette date, le remboursement ne se fera que sur la base du tarif en vigueur jusqu'au 31 juillet 2019 date après laquelle le tarif augmente.

Les modalités de contrôle

Le porteur des demandes s'engage à fournir :

- les factures montrant que les inscriptions ont bien été faites, et le certificat de participation délivré à l'issue du congrès.
- La liste nominative et les coordonnées des inscrits
- Statuts et justificatif de domiciliation de l'association.

Versement des fonds

50% du coût des inscriptions seront versés aux associations dès présentation des factures justifiant les inscriptions et 50% sur présentation des certificats de participation¹

¹ Les attestations de présence seront envoyées par email dans les 72h suivants la fin de l'évènement à l'adresse email communiquée lors de votre inscription. N'hésitez pas à vérifier à l'accueil du congrès que l'adresse enregistrée est bien celle sur laquelle vous souhaitez recevoir votre attestation. Veuillez à vérifier vos courriers indésirables si vous ne recevez pas l'attestation.

<http://www.autismeurope-congress2019.com/fr/registration/attestation>